

ROYAUME DU MAROC

ROYAUME DU MAROC

ROYAUME DU MAROC

ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية  
وزارة الفلاحة والصيد البحري  
والتنمية القروية والمياه والغابات  
قصاص الصيد البحري

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département de la Pêche Maritime

Rabat, le 16 août 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département des Pêches Maritimes porte à la connaissance du public, que les résultats d'analyses effectuées par l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) au niveau de la zone conchylicole classée **Oum Toyour-Chouika** relevant de la région d'Essaouira, dénotent la présence de toxines marines dans les moules à des teneurs dépassant les normes admises.

A la lumière desdits résultats, il a été décidé d'interdire la récolte et la commercialisation des produits conchylicoles issus de la zone conchylicole classée **Oum Toyour-Chouika** relevant de la région d'Essaouira, et ce jusqu'à épuration totale du milieu.

En conséquence, il est recommandé aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels). Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique.

Pour la Directrice des Industries  
de la Pêche Maritime

Signé : M. FATIH Mustapha

